

N/REF : 30/03/2026 11H10 C:265176 I:36938
V/REF : TEL
V/Appel du Lundi 30/03/2026 a 11H10

DOUTTE CLAIRE

**8 RUE DE LA GRANDE ROCHE
38340 VOREPPE**

IMMEUBLE : ROCHE
8 RUE DE LA GRANDE ROCHE
38340 VOREPPE

St Martin-H, le 02 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 8 RUE DE LA GRANDE ROCHE - VOREPPE MME DOUTTE 07 85 82 19 06
MOTIF : INTERVENIR POUR REGARD EXTERIEUR
Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 01/04/2026 A 13H15
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
RECHERCHE RÉSEAU TENTATIVE DE DÉBOUCHAGE PAR LA CAISSE SIPHOIDE EN
CASSANT UNE PARTIE AVEC L'ACCORD DU CLIENT POUR REPÉRER LE RÉSEAU
TENTATIVE DE DÉBOUCHAGE A PARTIR DE LA CAISSE ÉCHEC
TENTATIVE DE DÉBOUCHAGE DU RÉSEAU A PARTIR DU REGARD QUI ACCESSIBLE DANS
LE JARDIN DU VOISIN AVEC SON ACCORD JUSQU'AU COLLECTEUR EXTÉRIEUR
EXTRACTION IMPORTANTE DE CAILLOUX
ÉCOULEMENT REVENU MOYENNEMENT CAR SUSPICION DE CASSE ET DE RACINE VU
AVEC LE CLIENT POUR REPROGRAMMER UNE INTERVENTION AVEC LE POIDS LOURD ET
UN PASSAGE CAMÉRA POUR SITUER LE PROBLEME
NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS : RECU CHQ N° 6178868 CREDIT AGRICOLE DU 16/04/2026 - 503.78 €

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff débouchage/Pomp. 1h+Dépl.11 a 20km	1	228,99	457,98
TOTAL H.T.				457,98
T.V.A. a 10,00%				45,79
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>503,77</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN